



**Réflexions et pistes  
pour réduire les tensions  
entre éleveurs et riverains  
en Région wallonne**



**Conclusions des consultations  
citoyennes - Octobre 2015**



**Rédaction et photographies** : Marie Hoffelinck & Sylvie La Spina

Merci à tous ceux qui ont contribué à cet ouvrage par leur participation aux rencontres citoyennes et aux sondages.

**Editeur responsable** : Jean-Pierre Gabriel, Nature & Progrès Belgique, Rue de Dave 520, B-5100 Jambes.

Le projet « Echangeons sur notre agriculture » bénéficie du soutien financier de la Région Wallonne. Le contenu de cette publication engage la seule responsabilité de l'auteur et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de la Région Wallonne.



**Reproduction** : Le contenu de cet ouvrage peut être cité ou reproduit à la condition que la source d'information soit explicitement mentionnée.

***Réflexions et pistes  
pour réduire les tensions  
entre éleveurs et riverains  
en Région wallonne***

---

Compte-rendu des rencontres citoyennes  
dans le cadre du projet « Echangeons sur notre agriculture »

Octobre 2015

# Table des matières

---

<b>Contexte</b> .....	<b>7</b>
Nature & Progrès .....	7
Le projet « Echangeons sur notre agriculture » .....	7
Pourquoi avoir étudié la question des relations éleveurs- riverains ? .....	7
<b>Démarche</b> .....	<b>11</b>
<b>PARTIE 1 Installation ou agrandissement d'un élevage en Wallonie : procédure et points d'achoppement</b> .....	<b>13</b>
Le permis d'environnement ou permis unique .....	13
<i>Kesako</i> .....	13
<i>Le cas des élevages</i> .....	13
L'enquête publique .....	14
Lorsque le conflit dérape : l'exemple d'Angélique Minne .....	15
<b>PARTIE 2 Agriculteurs et consommateurs, éleveurs et riverains, sur la même longueur d'onde ?</b> 19	
Le point de vue des riverains .....	19
<i>Quelle place pour l'agriculture dans nos campagnes?</i> .....	19
<i>L'agriculture ? Oui ! Mais...</i> .....	21
Du côté des éleveurs, refus des critiques : « éleveur, c'est notre métier » ! .....	26
En conclusion : une communication brouillée .....	28
<b>PARTIE 3 Quelles solutions pour apaiser les relations entre éleveurs et riverains ?</b> .....	<b>31</b>
Rapprocher le monde agricole et le reste de la société .....	31
<i>Sensibiliser le consommateur par le biais de l'organisation d'activités à la ferme</i> .....	31
<i>Diffusion d'une brochure à l'attention des habitants des campagnes sur l'importance de l'agriculture et ses nuisances éventuelles</i> .....	34
<i>Conseil aux éleveurs dans la manière d'aborder leur projet avec les riverains (formation / brochure...)</i> .....	35
<i>Création d'un organe de médiation</i> .....	36
Des modifications dans la procédure d'attribution du permis d'environnement .....	37

---

<i>Suppression de l'enquête publique dans le cadre de la procédure d'octroi des permis d'environnement</i> .....	37
<i>Déplacer la prise de décision en matière de permis d'environnement du niveau communal au niveau régional</i> .....	38
Déplacer les élevages hors-sol dans des zonings industriels .....	39
Une vision commune des solutions à mettre en place ! .....	40
<b>Conclusions générales et perspectives</b> .....	<b>43</b>
Références bibliographiques .....	47





# Contexte

## Nature & Progrès

*Nature & Progrès* est une association reconnue en éducation permanente dans les domaines de l'alimentation bio, du jardinage bio, de l'écobioconstruction et de la décroissance. L'association compte plus de six mille adhérents dans toute la Wallonie et à Bruxelles. Dans le domaine agricole, *Nature & Progrès* met une attention particulière à rapprocher producteurs et consommateurs grâce au projet « Echangeons sur notre agriculture » et grâce à la démarche d'une soixantaine de producteurs bio signataires de la charte *Nature & Progrès*, impliqués dans un système de garantie participatif.



## Le projet « Echangeons sur notre agriculture »

Le projet « Echangeons sur notre agriculture » porté par *Nature & Progrès*, a pour objectif principal d'impliquer les citoyens consommateurs dans l'évolution de l'agriculture wallonne. Des débats sur différentes problématiques agricoles sont organisés en fonction des desideratas des consommateurs et des difficultés rencontrées par les producteurs. Ces débats sont précédés d'une phase d'information et assortis de visites et de rencontres avec le milieu agricole. La participation de *Nature & Progrès* au sein du Collège des producteurs permet de travailler en tandem avec les agriculteurs et le secteur agricole.



## Pourquoi avoir étudié la question des relations éleveurs- rive- rains ?

Relations conflictuelles entre voisins, difficultés à s'installer ou à s'agrandir [GRANNEC *et al.* 2015] dans un contexte économique délicat pour les éleveurs, volonté des consommateurs de pouvoir avoir leur mot à dire sur la façon dont sont gérées les fermes qui les entourent : la question des relations de voisinage entre éleveurs et riverains est un enjeu important pour le monde agricole aujourd'hui.

Lors de l'assemblée du Collège des Producteurs du 12 février 2015, les éleveurs ont fait part à *Nature & Progrès* – qui y représente les citoyens consommateurs – de leurs inquiétudes à ce sujet : « *Le consommateur réclame du jambon d'Ardenne, mais s'offusque à l'idée de voir s'implanter une porcherie à proximité de sa maison !* ». Interpellée par ce paradoxe apparent, *Nature & Progrès* a décidé de se saisir de la question, dans le cadre du projet « Echangeons sur notre agriculture ».

En effet, les relations entre les éleveurs et leurs voisins sont loin d'être toujours faciles. Les habitants des régions rurales se plaignent : les odeurs, le bruit, l'aspect inesthétique des fermes, la pratique d'un élevage mécanisé à grande échelle (« industriel » ?) [IEW 2008], etc. déplaisent à certains. Parfois, ces reproches mènent même à des conflits ouverts dont l'envergure est quelquefois ahurissante.

Dans ce contexte, **l'ouverture d'un dialogue entre les deux parties concernées, à savoir les agriculteurs et les consommateurs, semble indispensable.** C'est en tentant de faire le pont entre ces deux groupes d'interlocuteurs que *Nature & Progrès* a voulu approcher la question, dans le but de dégager des pistes de solutions applicables, utiles et concertées.

Dans cette optique, ce sont les questions suivantes qui ont guidé nos recherches : Comment éleveurs et citoyens envisagent-ils ces différends ? Quelles sont les différentes dynamiques qui entrent en jeu dans les conflits de voisinages liés à l'élevage ? Que peut-on faire pour apaiser ces conflits ?

***Il est important de préciser que les pistes émises dans ce document ont été compilées grâce à la rencontre de consommateurs et d'éleveurs, et grâce à des recherches bibliographiques. Elles ne peuvent pas être considérées comme une position politique de l'association Nature & Progrès.***

*L'Ardenne, où d'anciennes fermes transformées en logements côtoient des élevages encore actifs.*







# Démarche

Pour tenter d'apporter à cette question délicate des réponses pondérées, qui prennent en considération tant la perspective des riverains que celle des agriculteurs, nous sommes entrés en contact tant avec les uns qu'avec les autres.

Pour ce faire, nous avons tout d'abord **rencontré les producteurs lors des assemblées sectorielles porcs et volailles du Collège des Producteurs**, respectivement les 21 et 28 mai 2015.

Ensuite, nous avons récolté **l'avis de citoyens venus visiter la Ferme du Berger** lors du week-end « fermes ouvertes », le 28 juin 2015. La Ferme du Berger, située à Emptinne, consiste en un élevage de volailles (environ 10.000 animaux) en plein air. Elle a la particularité d'écouler la majeure partie de sa production en vente directe. Avec un nombre d'animaux dans la moyenne wallonne, la Ferme du Berger nous a semblé être un bon terrain d'investigation pour évaluer la réaction des citoyens face à une visite d'élevage.



Visite de la Ferme du Berger, le 28 juin 2015

Nous avons ensuite largement diffusé **un sondage** interrogeant tant les agriculteurs que les citoyens-consommateurs sur la question. Le but de ce sondage a été de tenter d'approcher le plus large public possible, en touchant un maximum de personnes d'horizons différents. Pour ce faire, il a été diffusé par voie informatique (newsletter, site web, réseaux sociaux, etc.). En définitive, nous avons pu récolter l'avis de plus de 140 personnes. Cela nous a permis de très largement enrichir notre réflexion de divers points de vue. ***Cependant, il importe de garder à l'esprit que les résultats de ce sondage ne peuvent en aucun cas être considérés comme le fruit d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif qui serait à même de refléter la position globale des citoyens wallons par rapport à la question.***

Une **recherche bibliographique** a été couplée à l'étude afin d'enrichir la réflexion avec d'autres pistes émises par différents acteurs s'étant intéressés à la question en Région wallonne ou ailleurs dans le monde.

Toutes ces démarches permettent de mieux situer et comprendre le nœud du problème. En outre, en poussant la réflexion plus avant, cette compréhension rend possible la formulation de quelques pistes de solutions qui devraient permettre *in fine* d'orienter la mise en place d'actions en faveur d'une cohabitation pacifiée entre l'agriculture et son voisinage.



## Le permis d'environnement ou permis unique

### Kesako ?

En Wallonie, parce qu'ils sont susceptibles d'avoir un impact sur la santé humaine et sur l'environnement, tous les « établissements » nécessitent au préalable l'obtention d'un permis d'environnement pour pouvoir être exploités. La notion d'« établissement » couvre les activités et les installations de production, de service, de fabrication, de recherche & développement, de transport, de divertissement, etc. Et, évidemment, les activités d'élevage.

Lorsque le permis d'environnement contient des dispositions d'ordre urbanistique, il est appelé « permis unique », par exemple, lorsqu'un exploitant désire obtenir l'autorisation de construire un nouveau bâtiment dans le cadre de son activité.

**Le permis doit être renouvelé tous les 20 ans et chaque modification de l'exploitation**, notamment l'agrandissement, induit la demande d'un nouveau permis [Région wallonne 2008].



### Le cas des élevages

Dans le cadre de cette législation, les fermes sont différenciées en « classes » 1, 2 et 3 (la première pour les activités qui ont le plus d'impact sur la santé et l'environnement, la troisième pour les activités les moins polluantes et la deuxième pour les activités intermédiaires).

En ce qui concerne les élevages, plusieurs facteurs interviennent pour déterminer à quelle classe appartient la ferme [Gouvernement wallon 2002] :

- sa capacité d'accueil en nombre d'animaux (et pas le nombre effectif d'animaux qu'elle contient) ;
- le fait qu'elle soit située à plus ou à moins de 300 m (pour les porcins, la volaille et les lapins) ou de 125 m (pour les autres animaux) d'une zone d'habitat, de loisirs, etc. ;
- l'âge et le poids des animaux ;
- le type d'élevage (verrats/truies, poules/autres volailles, bovins, etc.) ;
- etc.

Les fermes de classe 3, c'est-à-dire les plus petites, celles qui ont le moins d'impact sur l'environnement, sont dispensées de l'obtention du permis d'environnement, seule une « déclaration d'existence » est nécessaire.

En revanche, pour pouvoir exploiter des bâtiments de classe 1 et 2, il est impératif d'obtenir un permis d'environnement. La principale conséquence de cela (outre son coût et une procédure administrative plus

lourde) est que la demande d'exploitation est soumise à une enquête publique qui donne l'occasion aux riverains de s'opposer à l'obtention du permis. Dès lors, une forte opposition des voisins peut avoir de lourdes conséquences sur les projets professionnels des éleveurs puisque l'avis du voisinage influe la décision d'accorder ou non à un exploitant son permis d'environnement ou son permis unique.

## L'enquête publique

Dans la majeure partie des cas, les conflits se développent en parallèle de l'organisation des enquêtes publiques, procédure indispensable pour l'octroi d'un permis d'environnement ou d'un permis unique. Ces dernières sont en effet un enjeu central dans le cadre des discordes entre les éleveurs et leur voisinage : non seulement, les résultats des enquêtes publiques sont lourds de conséquences pour l'avenir professionnel des éleveurs mais il s'agit aussi d'une opportunité exceptionnelle pour les riverains de faire entendre leur mécontentement. De plus, le fait que l'enquête publique ait une durée de temps limitée va engendrer une concentration des critiques dans un laps de temps assez court, ce qui peut, dans certains cas, contribuer à une intensification de celles-ci, voire à l'effondrement des projets d'un éleveur [GRANNEC *et al.* 2015].

Ces enquêtes publiques ont donc tendance à mettre en branle différentes dynamiques de conflit entre les agriculteurs et leurs voisins. Certaines caractéristiques de ces dynamiques de conflit sont récurrentes et contribuent à les envenimer.

Tout d'abord, on peut supposer que certains riverains craignent l'apparition de nuisances et que dès lors, pendant l'organisation d'une enquête publique, ils préféreront, par précautions, bloquer l'installation d'un élevage préventivement pour ne pas prendre le risque d'en subir les éventuels désagréments.

Par ailleurs, notons qu'outre la crainte de nuisances, des chercheurs ont pointé du doigt le fait qu'une faible insertion sociale des éleveurs dans la commu-

Bien entendu, les éleveurs sont également tenus de respecter toute une série de règles très techniques quant à la gestion de leurs exploitations. Celles-ci diffèrent en fonction du type d'élevage (porcin, bovin, avicole, etc.), de la zone urbanistique dans laquelle se trouve l'exploitation (zone d'habitat, zone rurale, etc.), de la classe de l'exploitation, etc.

nauté ainsi qu'un manque d'ouverture de l'éleveur aux critiques de tiers étaient deux facteurs pouvant favoriser l'émergence de conflits [GRANNEC *et al.* 2015]. Plus le fermier est ostracisé, moins on sait ce qu'il fait, plus il y a de chances que les riverains décident de s'opposer à lui.

D'autre part, on peut s'en douter, lorsque les éleveurs reçoivent les plaintes de leurs voisins, leurs réactions ne sont pas toujours des plus commodes. D'autant plus que les stratégies de communication utilisées par les riverains ne sont pas non plus forcément celles auxquelles l'éleveur se serait attendu : « *On ne sait pas s'expliquer avec eux, c'est tout de suite des papiers, des pétitions, des plaintes, et pas de conversation amicale* » [FRW 2008].

En effet, lorsque les riverains se mobilisent contre les élevages, pour peser plus fortement dans la balance, ils vont tenter de mobiliser le plus de personnes possible, pour rendre publique la cause de leur mécontentement. Dans cette optique, ils vont utiliser des pétitions, organiser des manifestations ou des réunions ouvertes, voire recourir à la justice.

Nous pouvons d'ailleurs faire un lien entre ces méthodes et le type de personnes qui ont tendance à s'engager dans de tels processus. En effet, certains chercheurs identifient un profil-type des opposants : ce seraient des personnes qui n'ont pas toujours habité la région, retraités, actifs dans la vie politique ou associative et ayant exercé des professions telles que cadres, ou des activités intermédiaires [GRANNEC *et al.* 2015]. Certains parlent de « *populations rurales urbanisées* », qui n'ont plus de



Lien avec le monde agricole [Fédération des producteurs de porc du Québec]. En général donc, des personnes - sociologiquement parlant - assez éloignées des agriculteurs et qui ont pu développer une certaine habitude à ce type de mobilisation, à laquelle les agriculteurs, eux, sont plutôt étrangers.

Dans ce cadre, les « opposants » vont plutôt mobiliser des arguments qui concernent le bien-être animal ou des considérations écologiques. En effet, ces arguments, qui relèvent de l'intérêt public général, ont plus de chance d'intéresser à leur cause

des personnes non directement affectées par les éventuelles nuisances de l'exploitation agricole [GRANNEC *et al.* 2015]. De ce fait, les opposants arrivent parfois à rassembler un grand nombre de personnes autour de leurs revendications, ce qui leur donne une force considérable, tant en matière de réel pouvoir d'action que de puissance symbolique. En effet, si leur nombre est important, cela leur donne une certaine légitimité face à des agriculteurs en général moins nombreux : « *Les fermiers sont minoritaires dans le village et ils veulent encore faire la loi* » [FRW 2008].

## Lorsque le conflit dérape : l'exemple d'Angélique Minne

L'exemple du projet de construction d'un élevage porcin dans la région de Wasseiges est une excellente illustration des successions d'événements qui peuvent rendre la vie difficile aux éleveurs dans le cadre du permis d'environnement. Le projet de Madame Minne, agricultrice de métier, concerne la construction d'une porcherie d'élevage et d'engraissement d'une capacité d'accueil d'environ 3000 animaux et s'inscrivant dans la filière « Porcs Qualité Ardenne » (PQA, coopérative assurant aux éleveurs qui en font partie un revenu équitable sous réserve du respect de cahiers des charges précis de qualité différenciée [source : site internet de PQA]). Le terrain concerné appartient à sa famille et est situé à 750 mètres d'une zone d'habitat.

Après s'être vu refuser une première fois l'octroi d'un permis en 2013 pour son projet de porcherie, Angélique Minne a décidé de déposer à nouveau une demande début 2014, après avoir effectué quelques modifications à son projet original, concernant principalement la description de ses futurs contrats d'épandage de lisier.

Ensuite, après avoir déposé sa demande de permis, dans le but de mieux faire accepter son projet par les riverains, Madame Minne a organisé une séance d'information avant l'ouverture de l'enquête publique, au cours de laquelle les riverains mécontents n'ont pas manqué de se faire entendre.

À la suite de l'enquête publique, qui a rassemblé pas moins de 470 réclamations - portant essentiellement sur la destination générale de la zone au plan de secteur, le charroi, les nuisances olfactives, la pollution des eaux, les nuisances sonores, les risques de dévaluation immobilière et l'intégration paysagère - et plusieurs mois d'attente, la décision est tombée. Le permis a une nouvelle fois été refusé à Madame Minne en septembre 2014. Après l'annonce de cette décision, Madame Minne a déposé un recours, qu'elle a partiellement gagné : la construction de la porcherie a été acceptée mais pas la construction d'une unité de biométhanisation.

Dans l'arrêté ministériel qui octroie à Madame Minne son permis suite à son recours, plusieurs arguments intéressants sont avancés. Tout d'abord, il est considéré que les deux seules nuisances qui sont réellement « significatives » sont les odeurs et la pollution des eaux. En effet, par exemple, il est considéré que « les meuglements des bovins, les bruits des tracteurs et des machines sont des bruits normaux inhérents à une activité agricole située en zone agricole, qu'ils ne constituent dès lors pas une charge anormale pour le voisinage ». D'autres arguments sont également présentés comme positifs : le choix de l'exploitante de travailler sous le label « Porcs Qualité Ardenne » qui respecte un cahier des charges particulier en matière de bien-être animal ; le fait que la ferme en projet devrait se



situer à 750 mètres de la zone d'habitat la plus proche ; que l'augmentation du charroi ne sera pas significative ; que l'impact paysager devrait être limité ou le fait qu'une ferme existe déjà à proximité du site.

Cependant, malgré le fait qu'elle ait gagné son recours, les tribulations d'Angélique Minne ne sont pas terminées : le Collège communal de Wasseiges a déposé au Conseil d'Etat un recours en annulation « au nom des citoyens », *dixit* le bourgmestre de la commune. Malgré cette décision, Madame Minne a tout de même décidé d'entreprendre le début des travaux de construction de sa porcherie. Mais, en avril 2015, la commune a lancé une procédure de suspension pour l'empêcher de pouvoir continuer ceux-ci avant que la décision du Conseil d'Etat ne soit connue. Les enjeux devenant trop conséquents, l'agricultrice a décidé d'arrêter les travaux en attendant la décision du Conseil d'Etat, qui ne devrait pas être rendue avant début 2016...

Cet exemple des pérégrinations d'une agricultrice pour mettre en place son projet de porcherie est très éclairant. Il nous montre, non seulement, l'importance capitale des procédures d'obtention de permis d'environnement pour les éleveurs, mais aussi, à quel point la position des riverains sur la question peut influencer le cours des événements et, *a fortiori*, l'importance de mettre en place des dispositifs qui permettent l'apaisement des conflits entre les éleveurs et leurs voisins.

## Conclusions

Comme on peut le constater, les conflits entre éleveurs et voisinage peuvent prendre de très grandes proportions. Ils sont dès lors d'une importance cruciale tant pour les éleveurs, qui sont dépendants de leurs voisins dans le cadre des enquêtes publiques, que pour les riverains, qui veulent avoir une influence sur ce qui se construit aux alentours de chez eux.

### Sources :

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITE ET DES TRANSPORTS, DES AEROPORTS ET DU BIEN-ETRE ANIMAL, Arrêté ministériel (REC.PU/14.123), 9 décembre 2014.

ANONYME, « La construction de la porcherie arrêtée », *L'Avenir.net*, 22 avril 2015, [http://www.lavenir.net/cnt/dmf20150421\\_00636538](http://www.lavenir.net/cnt/dmf20150421_00636538), consulté le 15/05/2015.

ANONYME, « Porcherie : le collège a décidé d'aller au Conseil d'Etat », *L'Avenir.net*, 7 janvier 2015, [http://www.lavenir.net/cnt/dmf20150106\\_00582563](http://www.lavenir.net/cnt/dmf20150106_00582563), consulté le 15/05/2015.

ANONYME, « Le problème, c'est que le cochon, ça pue ! », *L'Avenir.net*, 20 mai 2014, [http://www.lavenir.net/cnt/dmf20140519\\_00478210](http://www.lavenir.net/cnt/dmf20140519_00478210), consulté le 15/05/2015.

ANONYME, « Porcherie : plus de 500 réclamations », *L'Avenir.net*, 21 juin 2014, [http://www.lavenir.net/cnt/dmf20140620\\_00493423](http://www.lavenir.net/cnt/dmf20140620_00493423), consulté le 15/05/2015.

Mais, au fond, comment les agriculteurs et les riverains envisagent-ils cette problématique ? Comment se positionnent-ils les uns vis-à-vis des autres ? Ce sont les questions qu'il nous faut nous poser pour parvenir à mieux comprendre la façon dont se construisent les conflits de voisinage en milieu rural.







## PARTIE 2

# Agriculteurs et consommateurs, éleveurs et riverains... sur la même longueur d'onde ?

## Le point de vue des riverains

Pour mieux comprendre comment les habitants des campagnes perçoivent et envisagent l'élevage dans nos campagnes, nous avons diffusé un sondage en ligne auquel 130 citoyens (non-agriculteurs) ont répondu. Parmi les 130 répondants, 66 % habitent en zone rurale et 34 % habitent en zone urbaine.

### Quelle place pour l'agriculture dans nos campagnes?

Dans un premier temps, pour saisir comment les citoyens envisagent l'agriculture et la place que celle-

ci doit occuper dans nos campagnes, nous avons interrogé les répondants sur les rôles que doivent remplir, selon eux, les espaces ruraux (Figure 1). Nous leur avons également demandé de préciser quel était le rôle principal parmi leurs choix. L'agriculture est sans conteste le rôle qui a été le plus souvent choisi.

Le sujet principal du sondage étant l'agriculture, il n'est pas étonnant que les répondants aient eu tendance à privilégier ce choix. Il faut donc garder ici à l'esprit que si cette question avait été posée dans le cadre d'une enquête dont le thème aurait été plus général, le résultat aurait peut-être été différent.

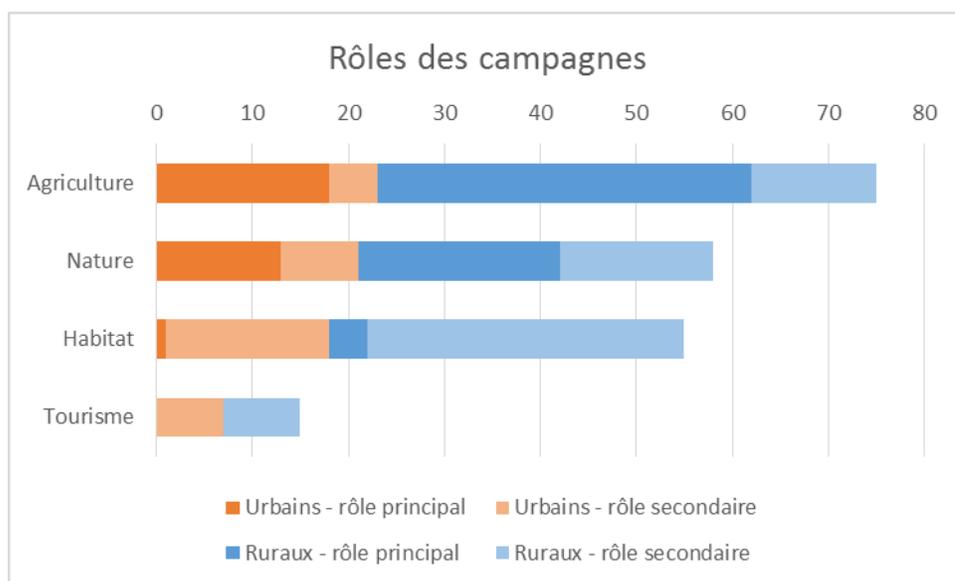


Figure 1 : Rôle des campagnes selon les répondants au sondage (Axe X : nombre de réponses).

On peut néanmoins remarquer que la préservation de la nature est importante, tant aux yeux des répondants ruraux qu'urbains, tandis que l'habitat est plus généralement perçu comme un rôle secondaire, de même que le tourisme qui est vraiment minoritaire.

A la question « Faut-il soutenir l'élevage en Wallonie ? », la réponse est presque unanime : 88 % des personnes répondent par l'affirmative. Parmi les différentes raisons évoquées, la nécessité que la Wallonie soit autosuffisante en alimentation apparaît comme majeure, suivie par l'aspect écologique d'une consommation locale, le soutien de l'emploi agricole en Wallonie et le maintien des traditions et du savoir-faire (Figure 2). Notons que, parmi les 12 % de personnes ayant répondu négativement, se trouve une majorité de personnes végétariennes ou végétaliennes.

Une étude de Gembloux Agro-Bio Tech [BRULARD *et al.* 2011] semble par ailleurs confirmer ces résultats : « En plus de ne pas souhaiter l'exil systématique de la fonction agricole du milieu rural, 45 % des riverains estiment que la cohabitation des fonctions résidentielle et agricole est profitable à la communauté

rurale. Plusieurs avantages spécifiques, tels que ceux offerts par les circuits courts, l'animation créée au sein des villages, le rythme des saisons donné au gré des activités variées de l'exploitation et la préservation du caractère rural sont cités spontanément par les riverains ».

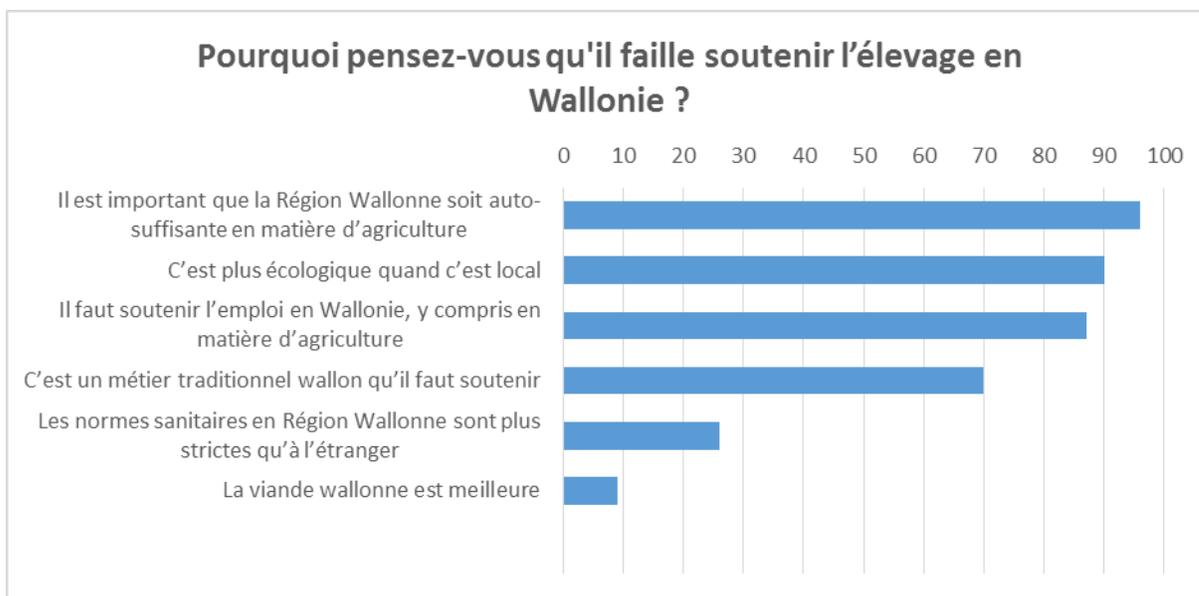


Figure 2 : Pourquoi faut-il soutenir l'élevage en Wallonie ? Réponses des participants au sondage (citoyens-consommateurs).



On le voit bien, de l'avis général, l'agriculture doit occuper une place primordiale dans les campagnes. En ce sens, certains témoignages issus de nos sondages sont significatifs :

*« Si on habite la campagne, on doit accepter l'installation de fermes » ;*

*« Cela fait partie intégrante du paysage de nos campagnes » ;*

*« On habite à la campagne et on sait que la campagne "appartient" à l'agriculture » ;*

*« L'agriculture est indispensable pour nous nourrir ».*

*« L'agriculture est une fonction primordiale pour la société » ;*

*« Cela fait partie intégrante du paysage de nos campagnes » ;*

*« La campagne doit impérativement garder sa fonction agricole » ;*

*« La ruralité, c'est d'abord l'activité paysanne » ;*

*« Beaucoup de gens qui habitent à la campagne, anciens ou récents, ne se soucient pas assez de la valeur de ce patrimoine » ;*

*« Le problème c'est que les gens veulent tout en même temps : habiter à la campagne, voir des vaches dans les prés, mais n'admettent pas qu'il faille épandre du lisier pour faire pousser l'herbe, qu'il faut planter des céréales pour les nourrir, et donc que les routes peuvent être sales. Il faut accepter la campagne telle qu'elle est ».*

Comme on peut le voir, il ne semble pas exister d'opposition de principe à la présence de l'agriculture dans les campagnes : **la grande majorité des répondants accorde à l'agriculture une place prépondérante dans les campagnes et souhaite soutenir l'élevage en Wallonie.**

## L'agriculture ? Oui ! Mais...

Si le principe d'une présence prépondérante de l'agriculture dans les campagnes est incontestablement bien accepté, il n'empêche que certains riverains et citoyens opposent tout de même des critiques à celle-ci.

On peut distinguer deux types de critiques que les riverains adressent aux éleveurs. D'un côté, il existe des **critiques qui relèvent du domaine privé**. Il s'agit des nuisances ou des craintes de désagréments engendrés par l'élevage tels que les bruits ou les odeurs. On peut ici parler de « nuisances directes » : le quotidien du riverain est potentiellement directement affecté par ces désagréments. Ces derniers ne constituent une éventuelle gêne que pour les personnes se trouvant à proximité d'une ferme.

D'un autre côté, on distingue un autre type de **reproches**, qui relèvent cette fois **du « domaine public » ou de l'« intérêt général »**, qui concerne la façon dont les agriculteurs gèrent leurs fermes. Ces critiques font référence au modèle de production agricole. On peut qualifier ici ce qui fait l'objet de ces reproches de « nuisances indirectes » : la personne qui formule la critique n'est pas directement affectée, elle plaide pour ce qu'elle considère comme le « bien commun ».

Voyons plus en profondeur en quoi consistent ces nuisances directes et indirectes.



## Nuisances directes

Nous avons demandé aux participants habitant près d'une ferme (donc, ruraux) si cette dernière occasionnait des désagréments de voisinage : 35 % répondent par la positive. Nous avons analysé les réponses en fonction de la présence de bovins, de porcs et de volailles (les fermes élevant plusieurs espèces sont donc reprises dans les différentes catégories) pour tenter de déterminer si cela pouvait avoir une influence sur les nuisances ressenties. Pour les élevages comprenant des bovins, 36 % des participants font état de désagréments. Les proportions sont plus importantes pour les porcs et volailles (53 %). Pour les élevages ovins et caprins, très peu de désagréments sont signalés. De manière générale, les nuisances identifiées par les répondants sont principalement olfactives, mais aussi de pollution, sonores ou visuelles. D'autres éléments sont signalés tels que le charroi, les mouches et la présence de fumier et de purin sur les routes.

S'il est indéniable que certains élevages provoquent des désagréments pour les riverains, nous observons que ce phénomène est loin d'être une généralité. Le citoyen associe souvent élevage et nuisances en raison des quelques cas connus et parfois médiatisés. Deux études réalisées en Région Wallonne semblent confirmer ce point de vue.

En effet, selon une étude réalisée par Gembloux AgroBioTech, il est très fréquent que des riverains qui s'étaient opposés à la construction ou à l'agrandissement de fermes d'élevage dans leur voisinage se rendent compte, une fois que le projet est réalisé, que les éventuelles nuisances sont loin d'être celles qu'ils avaient imaginées [BRULARD et al. 2011]. D'autre part, Monsieur Jordan Godriaux, un éleveur wallon, arrive au même constat à la suite d'une enquête publique réalisée auprès des voisins de sa ferme par des chercheurs de l'Université de Liège et de la Filière Porcine Wallonne [GODRIAUX 2007].

Tableau 1 : Nuisances ressenties en fonction du type d'élevage

Nuisances :	NON	OUI	% OUI	Olfactives	Pollution	Sonores	Visuelles
Bovins	43	24	<b>36</b>	18	12	8	5
Porcs	9	10	<b>53</b>	9	4	3	3
Volailles	9	10	<b>53</b>	9	3	3	0

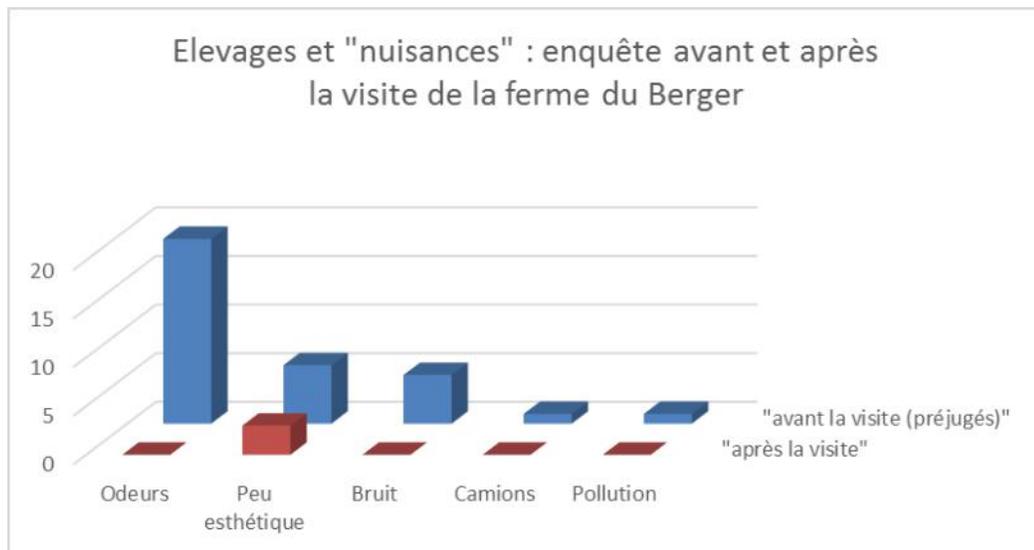
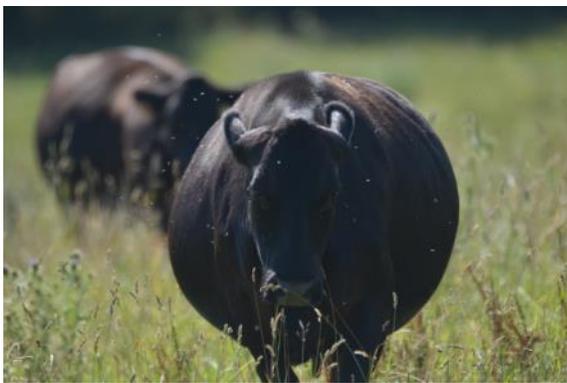


Figure 3 : Perception des nuisances provoquées par un élevage avicole avant et après visite (Ferme du Berger).



Enfin, lors de notre visite de la Ferme du Berger le 28 juin 2015 dans le cadre des journées fermes ouvertes, nous avons soumis un questionnaire « avant/après visite de la ferme » aux visiteurs. Si beaucoup de visiteurs craignaient un nombre assez élevé de nuisances avant la visite, nombre d'entre eux changent d'avis après avoir vu les installations d'élevage (Figure 3). Au sujet des odeurs, nous avons recueilli par voie orale les avis des visiteurs. La plupart des participants étaient étonnés de l'absence d'odeurs en dehors des bâtiments d'élevage. Une personne souligne d'ailleurs : « *Les nuisances olfactives sont un mauvais a priori* ».



*Les mouches... un désagrément, tant pour les vaches que pour les riverains*

Dans l'ensemble, nous pouvons conclure que, si des nuisances directes existent, elles tendent à être surestimées. Encore une fois certains témoignages parlent d'eux-mêmes :

*« Le besoin de produire des aliments passe avant mon confort personnel. De plus, je ne ressens quasi pas de nuisances à habiter à côté d'une ferme d'élevage ».*

Soulignons tout de même que les nuisances peuvent varier beaucoup d'une ferme à l'autre, notamment en fonction du nombre d'animaux, de la propreté de l'installation, des mécanismes de filtration de l'air, de la saison, etc. [CHEVALIER et al. 2015].



*Pendant la saison des récoltes, de nombreux agriculteurs doivent travailler de nuit pour achever la besogne.*

## Nuisances indirectes

Le deuxième registre de critiques formulées à l'égard des agriculteurs ne concerne pas la présence ou non de l'agriculture à proximité des habitations mais plutôt le « type » d'agriculture en question. Ainsi, dans les témoignages récoltés via notre sondage, les répondants tendent à opposer un certain type d'élevage « industriel » à un élevage « idéal ». Ils tendent à associer à ces deux conceptions, toute une série de mots-clés (Tableau 2). Comme nous le verrons, ces deux extrêmes décrits par les citoyens ne correspondent pas aux réalités d'un élevage professionnel représentatif en Wallonie.

Dès lors, contrairement aux nuisances directes qui concernent une éventuelle gêne ressentie par le

citoyen, on entre ici dans l'ordre des « idées », de la prise de position idéologique vis-à-vis de ce à quoi devrait ressembler un élevage.

Certains témoignages sont ici sans équivoque :

*« Je me suis rendu compte à quel point les animaux de boucherie vivent, de la naissance à la mort, dans des conditions de souffrance, maltraitance, négligence... J'ai vendu la maison voisine de l'élevage »*

*« J'avoue que je ne supporte plus les agriculteurs conventionnels qui continuent à polluer leurs terres et leurs productions, sans se soucier de la santé des*



citoyens ».

*« De quel droit pouvons-nous décider d'enfermer, engraisser puis tuer des animaux ? Je trouve cela tellement hypocrite, et le transport vers l'abattoir et la méthode d'abattage me paraissent tellement traumatisants. Quant à l'élevage intensif, je refuse de le cautionner par la pratique du végétarisme depuis plus de 20 ans, et ce, pour des raisons géopolitiques : la plupart du bétail est nourri par les céréales produites par des peuples qui en auraient bien besoin ou auraient besoin de leurs terres pour cultiver autre chose que des monocultures ».*

Ces derniers témoignages, issus de répondants disant s'opposer à toute forme d'élevage, sont sans aucun doute parmi les plus « durs » que nous ayons pu récolter. Ils relaient cependant des thématiques fréquemment abordées dans les critiques formulées à l'encontre de l'élevage tels que des considérations environnementales et de bien-être animal. Ces critères semblent d'ailleurs fort importants pour une large partie de nos répondants. En effet, parmi les répondants n'ayant pas de ferme dans leur entourage, seuls 27 % déclarent qu'ils s'opposeraient à

l'installation nouvelle d'une ferme. Mais, en réalité, tous nuancent leur réponse en fonction du type de ferme et de différents paramètres importants à leurs yeux.

Dans notre sondage, nous avons proposé aux répondants de choisir entre différents paramètres qui les aideraient à accepter l'installation de l'élevage (Figure 5). Le fait qu'il s'agisse d'une production labellisée est important, de même qu'une taille modeste de l'élevage, la possibilité d'acheter des produits à la ferme, une attention de l'éleveur à réduire les nuisances de son activité, une transparence sur les activités de la ferme, et, enfin, très secondairement, un bel aspect extérieur de l'établissement. A ces critères, les participants ont ajouté le bien-être des animaux.

Notons que, parmi les réponses représentées à la Figure 5, « une attention particulière de l'exploitant à une réduction maximale des nuisances » ne se retrouve qu'en quatrième position, ce qui montre que les nuisances indirectes, d'ordre éthique, l'emportent souvent largement sur les nuisances directes, ou désagréments.

Tableau 2 : Perception de l'élevage par les citoyens consommateurs : deux extrêmes.

Élevage « industriel »	Élevage « idéal »
Mots-clés : énorme /surdimensionné, industriel/usine, maltraitance/exploitation animale/stress, intensif, polluant, chimique/pesticides, maximisation du profit.	Mots-clés : taille raisonnable/petit, artisanal, bien-être animal/harmonie avec la nature, emploi, qualité, écologique, bio/raisonné, vente directe de produits fermiers, installation d'un jeune, philosophie.



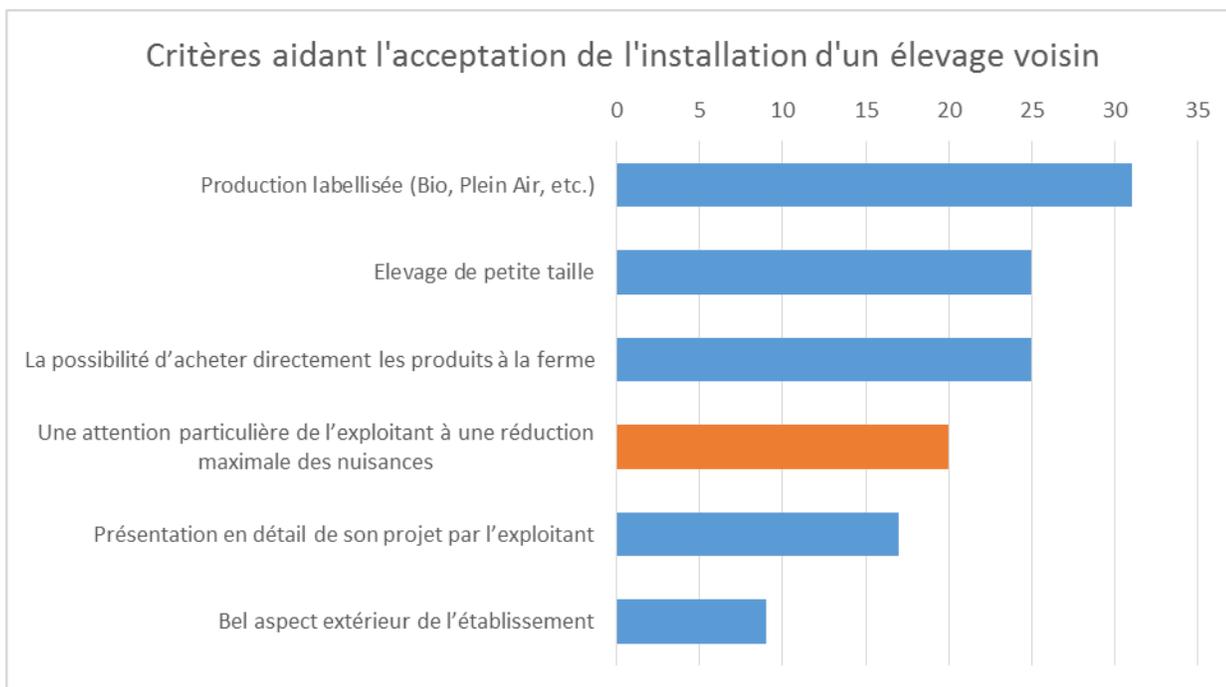


Figure 5 : Critères favorisant l'acceptation de l'installation d'un élevage voisin selon nos sondages.  
Axe X : Nombre de répondants. Total des répondants à cette question : 34.

D'autres études s'étant intéressées à la question relèvent le même type de critique :

« Ils [les agriculteurs] polluent la nappe aquifère, les cours d'eau, avec des déchets plastiques, des produits phyto. Ils brûlent des pneus » [FRW 2008];

« Ils arrachent les haies, comblent les mares. Ils détruisent la nature » [FRW 2008];

« Ça nous semble énorme, c'est de l'industriel » [GRANNEC et al. 2015].

En somme, les riverains semblent avoir le sentiment que les éleveurs détruisent la nature et le paysage, qu'ils échouent à perpétuer des techniques agricoles traditionnelles ou artisanales pour se diriger vers de l'« industriel » ou qu'ils ne respectent pas les critères sanitaires et de bien-être animal [GRANNEC et al. 2015].



Un élevage « industriel », finalement, c'est quoi ?



En conclusion, on peut déceler deux types d'oppositions de la part des riverains lors de conflits autour de l'installation ou de l'agrandissement d'un élevage. D'une part, les nuisances directes, liées aux désagréments que peuvent causer les élevages pour les habitants (odeurs, bruit, etc.). Si ces dernières existent bel et bien autour de certains élevages, le cas ne peut être généralisé. Néanmoins, le riverain prudent préférera parfois bloquer le projet que risquer de se retrouver face à ces désagréments. D'autre part, les arguments de type éthique, qui touchent au type d'élevage que les citoyens souhaitent voir mis en place.

La perception des citoyens semble donc se partager entre deux extrêmes ne correspondant pas aux réalités de l'élevage wallon : un élevage « industriel », intensif, énorme, hors-sol, peu respectueux des animaux... et un élevage « idéal » se rapprochant davantage de l'élevage de loisirs que d'une activité agricole professionnelle. Lors des blocages de projet, ce sont d'ailleurs ces derniers arguments, de type éthique, qui prédominent souvent par rapport aux arguments liés aux désagréments de voisinage.

*Mais qu'en est-il du côté des agriculteurs ? Comment réagissent-ils à ces critiques et quelles implications celles-ci peuvent-elles avoir sur leur quotidien ?*

## Du côté des éleveurs, refus des critiques : « éleveur, c'est notre métier » !

En ce qui les concerne, les éleveurs, reçoivent assez mal les critiques que leurs voisins leur adressent, qu'elles concernent des nuisances directes ou indirectes. Selon eux, c'est le simple exercice de leur métier – métier qui a toujours été un élément fondamental de la campagne – qui est attaqué :

*« Ils se plaignent pour de soi-disant nuisances : beuglement des vaches, bruits de la traite, odeurs du fumier, routes salies. Bref, ils ne supportent pas les gens qui travaillent » [FRW 2008].*

Par ailleurs, les éleveurs voient d'un assez mauvais œil que des « non-initiés » se permettent de donner leur avis sur la façon dont doit être gérée une ferme :

*« Ils ne font même pas la différence entre une truie et un charcutier, y a rien à discuter avec eux » [GRANNEC et al. 2015];*

*« [Ils] ne savent même pas ce qu'est un cochon » [GRANNEC et al. 2015];*

*« Ils voudraient qu'on cultive comme dans le passé, pour faire joli ! » [FRW 2008].*

Le sentiment que provoquent ces récriminations chez les éleveurs est principalement de la frustration : la façon dont ils exercent leur métier est critiquée par des personnes qui n'ont jamais eu d'expérience pratique de l'agriculture ; alors qu'eux-mêmes en ont fait leur quotidien. Ainsi, les éleveurs sont parfois réticents à l'idée de devoir soumettre leurs projets à des étrangers à la profession :

*« Ce n'est pas la fonction de l'agriculteur de vulgariser son métier auprès des citoyens s'il ne s'en sent pas capable ».*

Ce manque de communication provoque de l'inquiétude chez les riverains, qui, eux, s'imaginent qu'il y a des choses à cacher.

En ce qui concerne les conflits, pour les éleveurs, ils sont généralement synonymes de difficultés à s'installer, à créer une nouvelle ferme ou parfois à agrandir les bâtiments qu'ils possèdent déjà puisque les conflits se superposent généralement à l'organisation des enquêtes publiques dans le cadre du permis d'environnement.



On peut également déceler chez certains éleveurs une sorte de frustration vis-à-vis des pouvoirs publics. En effet, certains ont l'impression que les pouvoirs communaux sont superpuissants et qu'ils ne sont pas toujours « justes » :

*« Que ce ne soit pas le bourgmestre qui a une dent contre vous qui puisse vous embêter, tandis que son beau-fils a le permis sans problème lui. Une même loi pour tout le monde ».*

*« Il faut donner les moyens aux administrations communales pour traiter ces problèmes de proximité et ne pas en faire [...] des questions politiques; cela ne me paraît pas normal que les décisions reposent à ce point sur le bon vouloir ou non des politiques (bourgmestre - échevins... dont les attentes sont avant tout liées à la réélection) ».*

Par ailleurs, certains regrettent également que les employés communaux ne soient pas mieux préparés aux questions qui concernent les établissements agricoles (témoignage recueilli lors de l'assemblée sectorielle « porcs » du 21 mai 2015). Les fermiers se sentent parfois seuls face à leurs problèmes.

En effet, lorsqu'on leur pose la question « Quelle aide auriez-vous appréciée dans vos démarches ? » La majeure partie des répondants éleveurs identifie la Région wallonne ou les pouvoirs communaux (Figure 6).

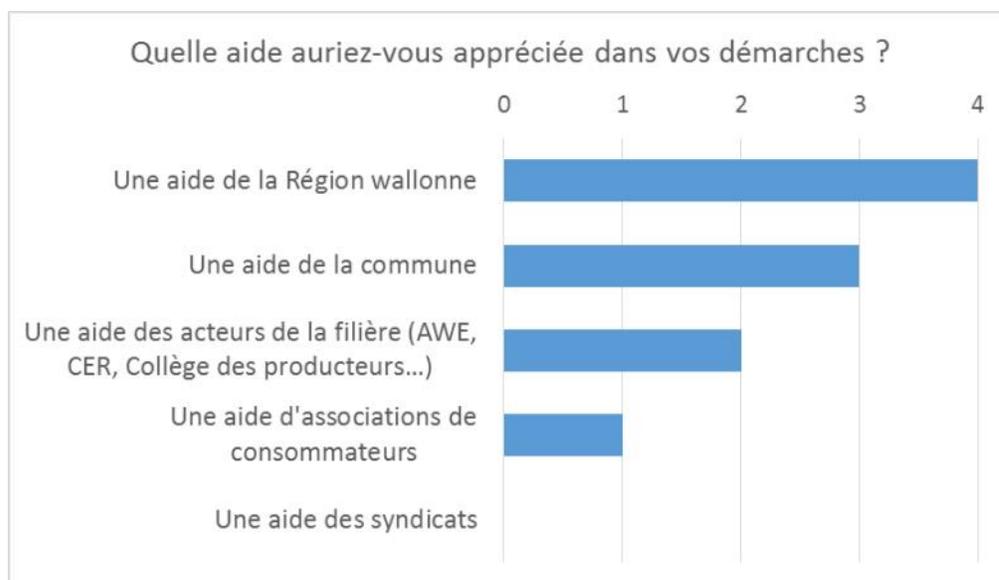


Figure 6 : Quelle aide auriez-vous appréciée dans vos démarches ? Réponses des éleveurs (nombre de répondants : 6).



## En conclusion : une communication brouillée !

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de ces constats ?

Tout d'abord, d'un côté, nous avons des citoyens qui, dans l'ensemble, sont tout à fait prêts à soutenir l'élevage et n'ont pas de réel problème avec le fait que celui-ci occupe une place prépondérante dans les campagnes. Certaines nuisances directes sont en effet considérées comme incommodes mais il semble que ce soient plutôt les nuisances que nous avons qualifiées d'« indirectes », d'ordre éthique, qui préoccupent les citoyens. Il s'agit principalement d'inquiétudes concernant le bien-être animal ou l'environnement.

De l'autre côté, il y a des éleveurs qui veulent exercer leur métier comme ils l'ont toujours fait, sans devoir demander à tous leurs voisins si leur façon de faire leur convient. Pourquoi faudrait-il se soucier de l'avis de personnes qui n'ont aucune connaissance pratique de l'agriculture ?

Ainsi, il semblerait que chaque groupe ait une vision fragmentaire de la réalité. Les uns pensent que les

autres travaillent n'importe comment sans se soucier de la nature ou des animaux tandis que ces derniers n'ont aucune envie d'entendre ce que pensent des gens qui ne se sont jamais vus confrontés à un troupeau de bêtes. Le citoyen, lui, trouve légitime qu'il ait son mot à dire sur la façon dont est cultivé ou élevé ce qui se retrouve dans son assiette.

En fait, les opportunités d'échanges d'opinions productifs entre les deux groupes sont rares, ce qui favorise une large mécompréhension les uns des autres et donc rend difficile la communication entre les parties. **Le domaine agricole reste en effet très méconnu du citoyen lambda** ; à part quelques documentaires télévisés et parfois quelques vagues souvenirs d'une enfance à la campagne, il ne sait pas ce qui se passe à l'intérieur d'une ferme. Cela est en partie dû au fait que l'agriculture a énormément changé lors de ces dernières dizaines d'années : mécanisation, utilisation de produits chimiques, apparition de l'élevage hors-sol [GRANNEC *et al.* 2015] ont largement modifié la façon de travailler des agriculteurs. Aujourd'hui, ces nouvelles



*Le consommateur sait-il faire le tri entre l'image bucolique de l'agriculture transmise par les médias ou certaines fermes pédagogiques, et la réalité de l'agriculture professionnelle en Wallonie ?*



caractéristiques de l'agriculture contemporaine sont généralement regroupées sous le qualificatif d'« industriel », considéré comme très péjoratif.

En outre, en marge de cette agriculture dite « industrielle », **on présente au grand public une agriculture « bucolique »** : traite des vaches à la main, gentils animaux à caresser, etc. sont des images que l'on voit très souvent sur des prospectus, des spots publicitaires ou lors de certaines activités à la ferme ouvertes au grand public. **Cela contribue à perpétuer une image biaisée de l'agriculture : ces images ne correspondent plus à aucune forme d'élevage pratiqué aujourd'hui en Région wallonne.**

De l'opposition créée entre ces deux représentations de la ferme, se crée dans l'imaginaire collectif une sorte d'opposition entre une agriculture « familiale », « paysanne » et une agriculture « industrielle » ou « intensive ». Mais, dans quelle mesure ces oppositions sont-elles pertinentes pour décrire l'agriculture en Région wallonne aujourd'hui ?

En somme, il semble qu'une image biaisée de l'agriculture – largement due au fait que le secteur agricole reste excessivement obscur à la majeure partie de la population – pousse les citoyens à catégoriser des fermes au moyen d'adjectifs qui n'ont pas réellement de sens. De ce fait, certaines personnes tendent à refuser en bloc l'agriculture.

Bien sûr le débat doit rester ouvert à tous : les citoyens ont le droit d'avoir une opinion sur la façon dont est produite la nourriture qu'ils consomment . **Mais aujourd'hui, peu de canaux de discussions entre monde agricole et non-agricole existent. La méconnaissance les uns des autres est telle qu'aucune discussion productive ne semble pouvoir avoir lieu.** Comme si deux personnes tentaient de communiquer dans deux langues différentes. **Il semble dès lors évident qu'un rapprochement, qui passe inévitablement par une meilleure connaissance l'un de l'autre, est nécessaire pour apaiser les conflits et permettre une discussion productive sur l'agriculture d'aujourd'hui.**



n



Pour soutenir l'installation d'éleveurs en Wallonie, il est nécessaire de réfléchir à des solutions permettant d'apaiser les relations éleveurs-riverains. Dans ce but, plusieurs pistes ont été réfléchies et compilées. Elles ont ensuite été évaluées grâce au sondage par les éleveurs et par les citoyens consommateurs (Très

bien – Bien – Inutile – Mauvais), qui ont pu compléter chaque piste suggérée par leurs idées. Comme nous allons le voir, les résultats sont assez encourageants : il existe de nombreuses pistes d'actions sur lesquelles il est possible de travailler.

## 1. Rapprocher le monde agricole et le reste de la société

Il semble que le cœur du problème se situe dans une méconnaissance de l'agriculture des citoyens couplée à une méfiance de la part des agriculteurs vis-à-vis des personnes extérieures au secteur. Ainsi, il semblerait que promouvoir une meilleure connaissance l'un de l'autre serait essentielle. Très juste-

ment, un agriculteur remarque : « *La connaissance de notre métier par les riverains permet de réduire leurs plaintes* ». Il est donc indispensable de renouer le dialogue. Mais comment rendre possible un tel rapprochement ?

### 1.1 Sensibiliser le consommateur par le biais de l'organisation d'activités à la ferme

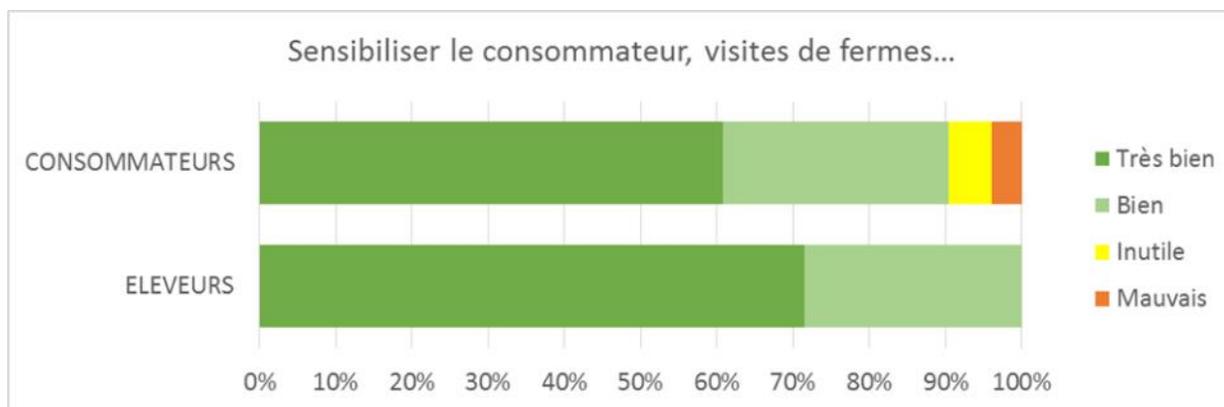


Figure 7 : Evaluation par les répondants (consommateurs/éleveurs) du fait de mettre en place des actions qui viseraient à sensibiliser le consommateur, notamment à travers des visites de fermes.

Comment faire découvrir l'agriculture au citoyen ? La réponse la plus évidente semble bien sûr de l'emmener à la ferme. En effet, il semblerait que le fait d'avoir déjà eu l'occasion de visiter une ferme permette au citoyen de mieux se rendre compte de la taille d'un élevage, par exemple, et donc lui permette d'avoir une meilleure représentation des réalités de l'agriculture.

Par ailleurs, selon une étude de Gembloux Agro-Bio Tech, les riverains ont tendance à mieux accepter les fermes lorsque des activités y sont organisées telles que l'installation d'un point de vente à la ferme ou d'un distributeur automatique de lait ou encore lorsque des journées pédagogiques destinées aux enfants sont organisées [BRULARD *et al.* 2011].

Nous pouvons également remarquer qu'au vu des réponses à notre sondage (Figure 8), la majeure partie des visites de ferme a lieu dans un cadre privé. Dès lors, les personnes qui connaissent déjà un agriculteur ou un éleveur – et qui sont dès lors déjà probablement mieux sensibilisées à l'agriculture – ont beaucoup plus de chances de visiter un élevage. Dans ce sens, l'ouverture des fermes au grand public, notamment dans le cadre scolaire, semble importante pour permettre aux personnes qui n'ont pas d'agriculteur dans leur entourage, d'eux aussi visiter une ferme.

En effet, l'organisation d'activités au sein de la ferme peut avoir plusieurs effets bénéfiques. Cela permet de faire découvrir le secteur agricole aux citoyens et de les mettre dans les meilleures dispositions possibles vis-à-vis de l'agriculture en général.

A la question « Que vous a apporté la visite d'une ferme ? Cette visite a-t-elle changé votre vision de l'agriculture ? », les réponses, si elles diffèrent beaucoup sur le fond, montrent tout de même que de telles visites ont le mérite d'amener le consommateur à se construire une opinion basée sur ce qu'il a effectivement vu et donc, plus constructive. En voici quelques exemples :

*« Meilleure compréhension de la charge de travail, des enjeux financiers, des contraintes sur la chaîne de production – transformation » ;*

*« Les visites m'ont permis de comprendre qu'il y a autant d'agricultures que d'agriculteurs. Chacun est confronté à une situation particulière (familiale, géographique, foncière, financière, écologique, économique, urbanistique, pédagogique, etc...) et y répond selon ses valeurs et ses capacités. Je ne peux donc porter aucun jugement sur le travail de l'un plus bio ou de l'autre plus industriel. Mais je peux, par mes choix de consommation, privilégier le type d'agriculture qui porte les mêmes valeurs que les miennes » ;*

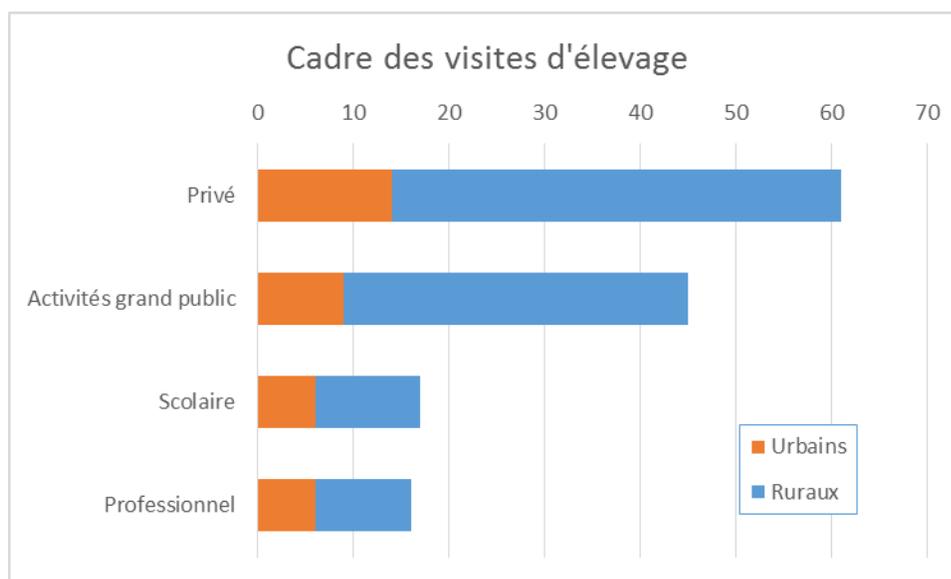


Figure 8 : Cadre dans lequel ont eu lieu les visites d'élevage effectuées par les répondants au sondage



« C'est une vie très exigeante et [...] ces personnes travaillent avec beaucoup de soin et de compétence » ;

« Les visites m'ont fait prendre conscience que derrière chaque produit agricole, il y a des heures et des jours de travail, de soins, d'inquiétudes, mais également de patience, de joie et de fierté. L'agriculture, c'est plus qu'un métier, c'est un art de vivre » ;

« Renforcement de mon envie de soutenir ce métier nourricier » ;

« Elle a confirmé pour moi la possibilité et l'importance de soutenir une agriculture et un élevage de proximité respectueux de l'environnement » ;

« J'ai été surprise par le peu de bruits et d'odeurs générées » ;

« J'ai visité les 2 types d'élevage : petit et industriel. L'industriel me dégoûte carrément et je ne comprends pas qu'au 21ème siècle, avec tout ce qu'on sait sur les problèmes écologiques et de bien-être animal, cela continue. C'est malheureux » ;

« Elle a confirmé ce que j'en pensais. Manque de respect pour les animaux, pas d'harmonie, gestion d'êtres vivants comme simple outils de rentabilité » ;

« J'ai pris conscience du cadre de vie des bêtes (souvent peu flatteur) et cela a affecté ma consommation de viande. Aujourd'hui, j'en mange beaucoup moins » ;

« Cela m'a permis de voir de mes propres yeux que même dans de petites exploitations, cela reste une exploitation et que les animaux souffrent (veaux séparés de leur mère et restant dans une espèce de niche, vaches qui pleurent après leur petit, mères... – chèvres inséminées chaque année pour avoir du lait et des chevreaux à vendre à la boucherie – pigeons enfermés dans un enclos et petits ôtés quand ils sont grands assez pour être mangés)... Bref, il n'y a pas d'exploitation animale éthiquement acceptable » ;

Il ne fait donc aucun doute que l'organisation d'activités à la ferme qui permettent au citoyen de se forger une opinion de l'agriculture basée sur des faits tangibles et non sur des fantasmes est à recommander. Notons tout de même un petit bémol. Comme le souligne une répondante,

« ceux qui s'ouvrent ou se montrent sont un public particulièrement exemplaire ».

Lors de notre recherche d'un élevage représentatif de volailles ou de porcs à visiter lors des Fermes Ouvertes en vue de mener nos animations, nous avons d'ailleurs noté que seules des fermes présentant ces activités comme complémentaires et détenant de ce fait très peu d'animaux étaient disponibles, excepté l'élevage de volailles de la Ferme du Berger (10.000 volailles) qui a fait l'objet de notre choix, mais qui présentait la particularité d'être un élevage plein air avec une commercialisation quasiment exclusive en circuits courts, ce qui n'est pas encore représentatif d'un élevage standard wallon.

Ainsi, on peut supposer que **ce sont plutôt les agriculteurs qui considèrent que la façon dont ils gèrent leur ferme va « plaire » au public qui ont tendance à organiser de tels événements. De ce fait, certaines fermes, notamment les plus représentatives du secteur pour les porcs et volailles, restent tout à fait inaccessibles au public.** Outre la crainte de la réaction des consommateurs, certains fermiers préfèrent également garder leurs portes closes pour éviter tout risque sanitaire (intervention d'un éleveur porcin lors de l'assemblée sectorielle).

Les cas de témoignages négatifs repris ci-contre peuvent être dus à de mauvaises interprétations d'éléments vus lors de la visite, et **il est important qu'un encadrement soit prévu** afin d'éclairer les visiteurs sur les éléments qui pourraient les choquer, et leur expliquer par exemple, pourquoi l'élevage compte autant d'animaux (il faut en vivre, faites le calcul...), pourquoi on traite de manière mécanisée et plus à la main (c'était un travail difficile physiquement, et aujourd'hui, ce n'est plus rentable, plus assez rapide, mais la traite automatique n'est pas forcément de l'« industriel »...), etc.



## 1.2 Diffusion d'une brochure à l'attention des habitants des campagnes sur l'importance de l'agriculture et ses nuisances éventuelles

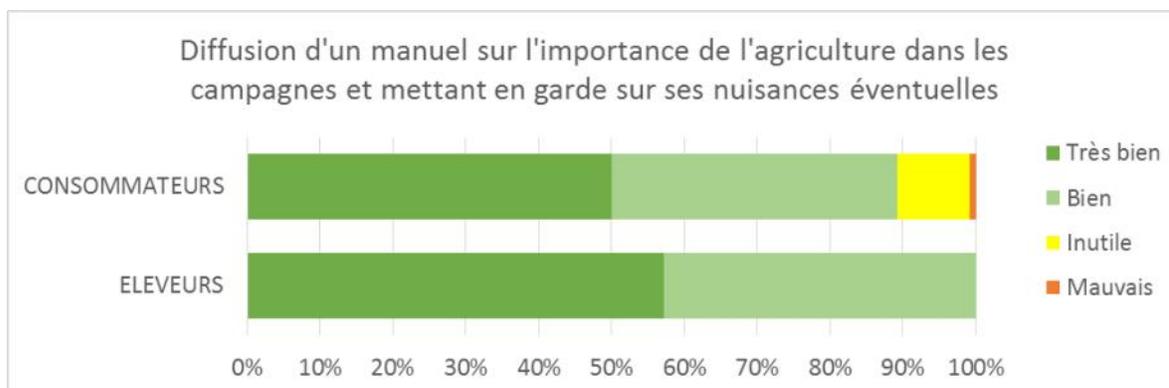


Figure 9 : Evaluation par les répondants (consommateurs/éleveurs) de la possibilité de diffuser un manuel sur l'importance de l'agriculture dans les campagnes mettant en garde sur ses nuisances éventuelles.

La deuxième proposition que nous avons soumise aux agriculteurs et riverains et qui semble plaire à la majorité des répondants concerne l'édition et la distribution d'une brochure visant à rappeler aux personnes qui habitent à la campagne que le milieu rural est aussi et avant tout le lieu de prédilection de l'agriculture (Figure 9). Il s'agirait par exemple de leur expliquer qu'il est dès lors normal que des beuglements de vache se fassent entendre, que des odeurs de purins soient parfois dégagées et qu'il est fréquent de croiser un tracteur sur la route. Une telle brochure aurait pour objectif principal de promouvoir une tolérance à l'égard des « nuisances directes ».

De telles initiatives ont déjà été réalisées en Wallonie. Par exemple, la commune de Orp-Jauche a inséré ce petit texte à vocation humoristique (mais sans équivoque) dans sa brochure d'accueil aux nouveaux arrivants. On peut imaginer une diffusion de telles initiatives dans les brochures d'accueil aux nouveaux arrivants, parmi les diverses informations pratiques et touristiques utiles ou encore une distribution toutes-boîtes d'un prospectus entièrement dédié à la question.

*Vous avez décidé de chercher à la campagne un havre de calme et d'air pur... [...]*

*Il vous arrivera d'être réveillé à l'aube par le chant d'un coq.*

*Il vous arrivera de devoir ralentir pour permettre la circulation du charroi agricole ou le passage d'un troupeau.*

*Il vous arrivera de découvrir la carte de visite d'un bovidé...*

*Il vous arrivera [...] d'avoir le sommeil bercé par le cliquetis d'une moissonneuse-batteuse.*

*Il vous arrivera d'entendre des cris d'animaux domestiques, beuglement d'une vache, grognement d'un porc, jargon d'un jars, nasillement d'un canard, aboiement d'un chien...*

*Il vous arrivera d'avoir les narines sollicitées par des odeurs un peu fortes...*

*Vous l'aurez compris, Orp-Jauche n'est pas un parc résidentiel retiré du monde... »*



### 1.3 Conseil aux éleveurs dans la manière d'aborder leur projet avec les riverains (formation / brochure...)

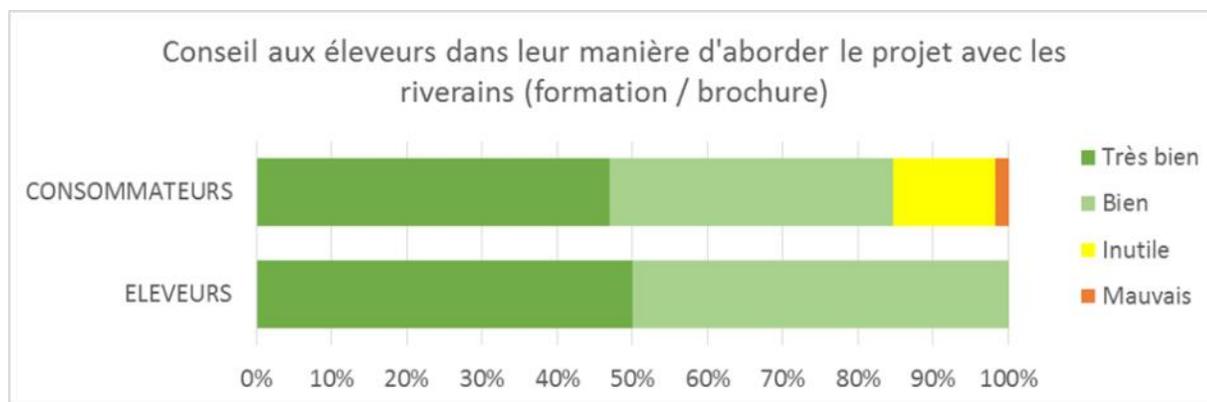


Figure 10 : Evaluation par les répondants (consommateurs/éleveurs) de la possibilité de mettre en place des moyens d'apporter des conseils aux éleveurs dans leur manière d'aborder le projet avec les riverains (formation/brochure)

Nous avons également formulé l'idée de l'édition d'un guide ou d'une formation à l'usage des producteurs qui leur donnerait des conseils pratiques sur la façon d'aborder leurs projets avec les riverains et avec l'administration communale.

En effet, de nombreuses personnes ayant travaillé sur la question arrivent à cette même conclusion : **une bonne démarche de communication de l'agriculteur, dès les premières ébauches de son projet, est cruciale** [GRANNEC *et al.* 2015 ; GODFRIAUX 2007 ; Fédération des producteurs de porcs du Québec ; FRW 2008]. Dès lors, des outils d'aide à l'information pour les agriculteurs pourraient s'avérer très utiles [BRULARD *et al.* 2011]. En ce sens, la production d'un manuel de référence pourrait être un bon outil pour les éleveurs.

De telles initiatives ont d'ailleurs été mises en œuvre en France [Réseau rural Haute Normandie 2013] et au Québec [Fédération des producteurs de porc du Québec]. Le manuel québécois retrace en détail toutes les étapes de l'élaboration d'un projet – de sa genèse à sa réalisation concrète – en précisant quel type de démarches envers le voisinage peut être mis en œuvre.

A nouveau, tant les consommateurs-riverains que les éleveurs semblent plutôt favorables à la diffusion d'un tel manuel (Figure 10).



## 1.4 Création d'un organe de médiation

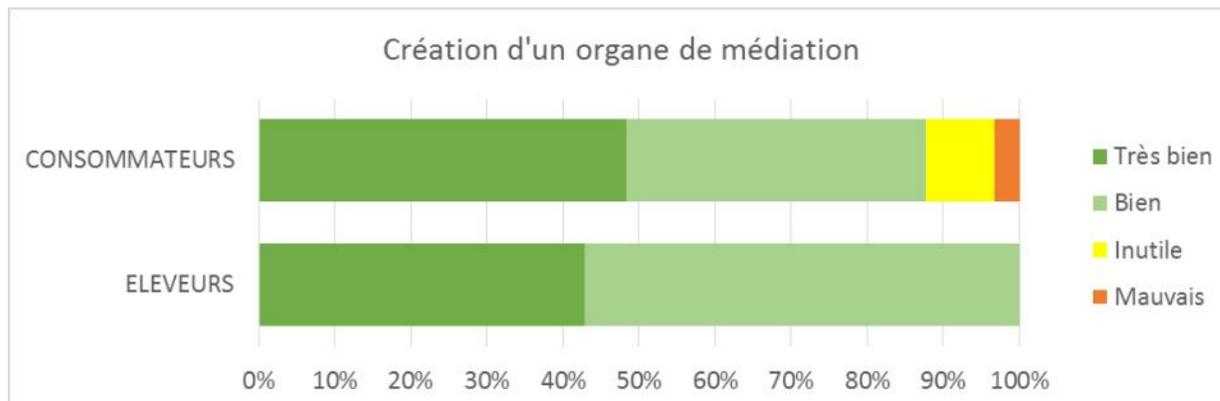


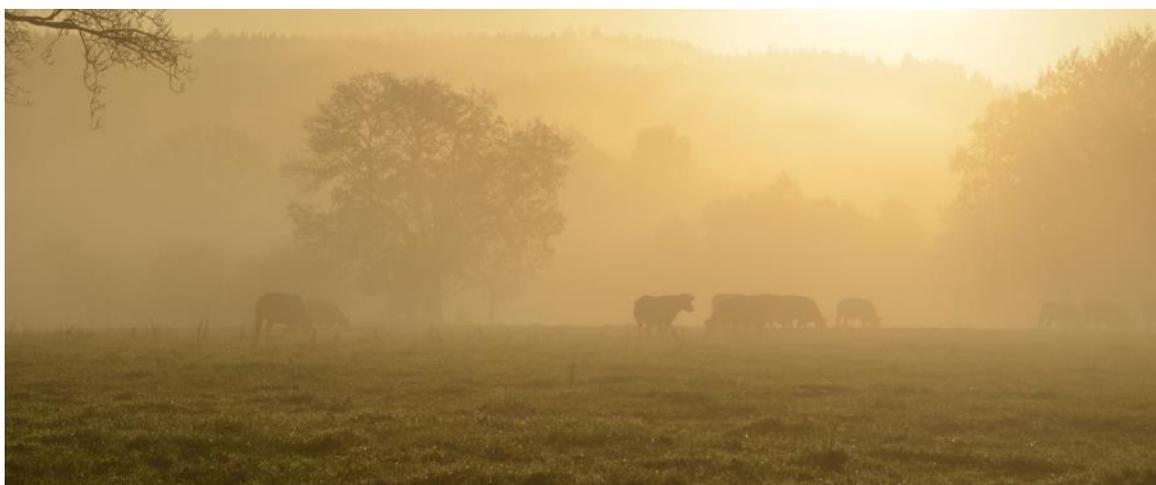
Figure 11 : Evaluation par les répondants (consommateurs/éleveurs) de la possibilité de créer un organe de médiation

Une troisième piste envisagée est celle de la mise en place d'un organe de médiation qui pourrait intervenir en cas de conflits, notamment lorsque des procédures de demande de permis d'environnement sont en cours et que des blocages substantiels apparaissent, c'est-à-dire, par exemple, lorsqu'un nombre très élevé de plaintes sont déposées par les riverains.

Il va de soi que cet organe ne devra pas se substituer aux démarches de dialogue préalables lors de la mise

sur pied d'un projet. La médiation sera utilisée en dernier recours, lorsque les oppositions bloquent tout dialogue constructif entre les parties. L'objectif sera alors de faire en sorte que des échanges constructifs aient lieu, que chacun explique son opinion, que les parties s'entendent et s'arrangent entre elles.

La majeure partie des répondants – tant les consommateurs que les producteurs – sont favorables à une telle mesure (Figure 11).



## 2. Des modifications dans la procédure d'attribution du permis d'environnement

### 2.1 Suppression de l'enquête publique dans le cadre de la procédure d'octroi des permis d'environnement

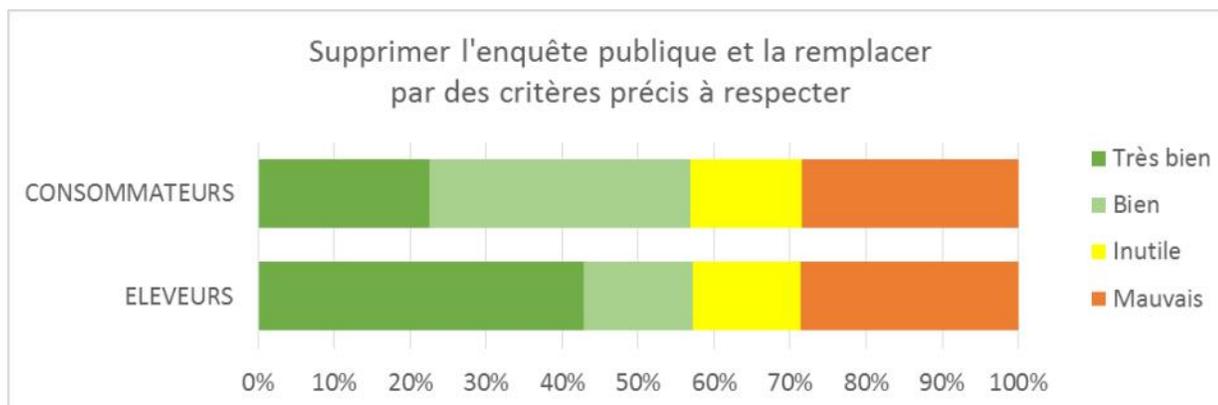


Figure 12 : Evaluation par les répondants (consommateurs/éleveurs) de la possibilité de supprimer l'enquête publique dans le cadre des procédures d'octroi de permis d'environnement.

Puisque de nombreux conflits se développent en marge des enquêtes publiques ouvertes dans le cadre des procédures d'octroi de permis d'environnement, pourquoi ne pas tout simplement remplacer celles-ci par des critères précis à respecter (tels qu'un certain nombre maximal d'animaux en fonction de la distance des habitations et de la race, l'obligation d'utiliser certaines méthodes de réduction des odeurs s'il existe des habitations à proximité, etc.) adaptables à tous les lieux ?

Dans cette optique, notons l'exemple d'une initiative pour objectiver les critères olfactifs en développant une « formule de distance d'acceptabilité de l'odeur pour l'implantation des porcheries et des poulaillers en Région Wallonne » par COBUT *et al.* 2011.

Les avis des participants au sondage sur cette piste de solution sont beaucoup plus mitigés (Figure 12).

Les critères évoqués contre la suppression de l'enquête publique sont, entre autres, l'impossibilité d'élaborer des règles qui valent dans tous les cas, la nécessité d'instaurer un dialogue pour trouver des solutions qui conviennent à tous ou encore la fonction « informative » et de transparence des enquêtes publiques qui permettent au voisinage d'être tenu au courant.

Lorsqu'on demande aux répondants quels seraient les critères qui pourraient éventuellement être ajoutés ou renforcés dans le cadre des procédures d'octroi de permis, on sent à nouveau l'attention que le citoyen porte aux thématiques environnementales et liées au bien-être animal : beaucoup réclament des exploitations « petites », « avec une superficie minimale par animal », « bios », « à taille humaine », etc.



## 2.2 Déplacer la prise de décision en matière de permis d'environnement du niveau communal au niveau régional

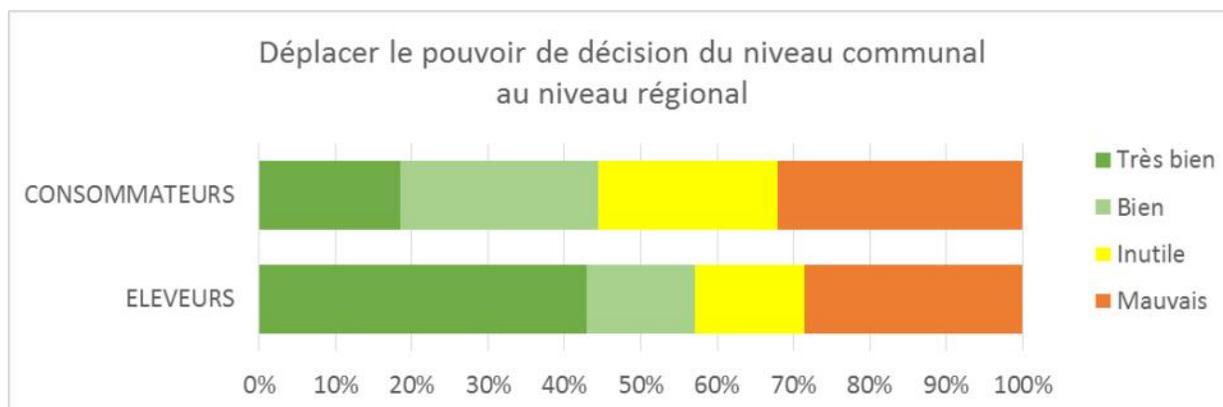


Figure 13 : Evaluation par les répondants (consommateurs/éleveurs) de la possibilité de déplacer le pouvoir de décision en matière de permis d'environnement du niveau communal au niveau régional

L'idée de déplacer la procédure de décision découle de la critique de certains agriculteurs du fait que, parfois, les décisions communales seraient influencées par des critères subjectifs, inévitablement plus fréquents au niveau local (conflits d'intérêts entre personnes, etc).

Les avis sont très partagés sur la question du déplacement du pouvoir de décision (Figure 13).

Tandis qu'un ancrage local permet de saisir toutes les dimensions du problème et de trouver des solutions innovantes et adaptées à la réalité du terrain, une approche plus distante (régionale ?) permettrait d'éviter de se concentrer sur les rivalités locales. La meilleure solution réside peut-être en une configuration intermédiaire qui concilie les avantages des niveaux local et régional, qui rassemble des acteurs des différents niveaux de pouvoir.

Parmi ces acteurs, les participants au sondage ont identifié, au niveau local, des représentants des éleveurs de la région et des riverains, d'élus ou fonctionnaires communaux, des Commissions Locales de Développement Rural (CLDR) ou des Commissions consultatives Communales d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM), et au niveau

régional, des syndicats agricoles, des représentants des filières agricoles, des responsables régionaux en matière d'urbanisme, de bien-être animal, des associations de consommateurs, etc.

Des rencontres entre experts régionaux et intervenants locaux permettraient d'enrichir les discussions avec des avis plus neutres, qui ne sont pas directement impliqués dans le conflit. Suite à de telles rencontres, un avis concerté pourrait être remis aux instances de décision.



### 3. Déplacer les élevages hors-sol dans des zonings industriels

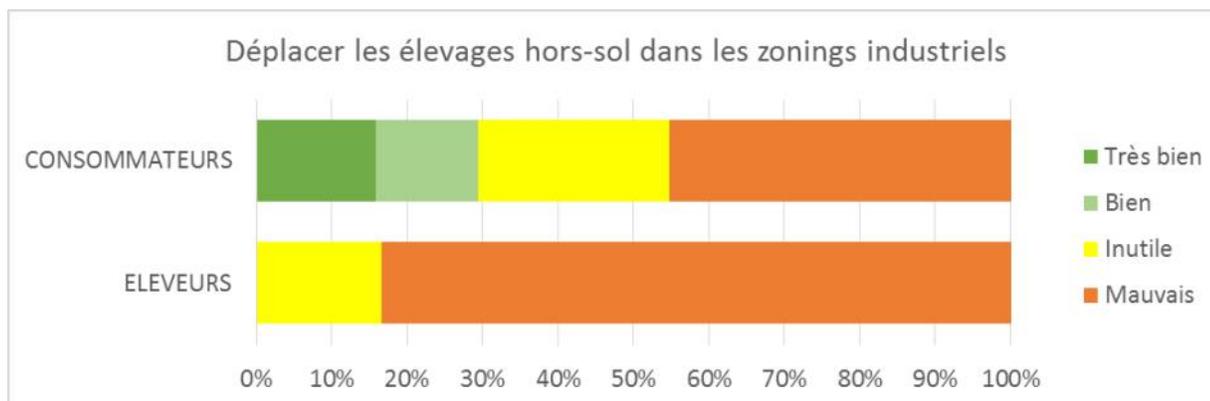


Figure 14 : Evaluation par les répondants (consommateurs/éleveurs) de la possibilité de déplacer les élevages hors-sol dans les zonings industriels

La dernière piste de solution concerne un éventuel déplacement des élevages hors-sol vers des zonings industriels dans le but de concentrer certaines activités agricoles non liées à une exploitation directe des sols dans des endroits où cela n'incommoderait pas d'éventuels voisins. Cette idée semble faire son chemin dans différents pays, notamment en France et aux Pays-Bas. Cette possibilité pose néanmoins de nombreuses questions.

Une brochure de la Fondation Rurale de Wallonie [FRW 2008] montre bien les divers enjeux liés au développement de tels zonings agricoles : « La place des agriculteurs se trouve dans les villages et aux abords parce que l'agriculture est un élément vital de la culture et du mode de vie, de la ruralité et des ruraux. En priver les villages, c'est extirper leur âme et les conduire progressivement vers la cité-dortoir. Cantonner les agriculteurs dans des ghettos, c'est les empêcher de participer à la vie sociale. Cela dit, la formule peut avoir des avantages, par exemple sur le plan environnemental et énergétique. On pense aux facilités qu'elle peut offrir en matière de biométhanisation et aux synergies avec l'industrie agro-alimentaire. Dès lors, si le zoning agricole ne peut constituer le modèle de l'agriculture de demain, dans certains cas précis, où tous trouvent une meilleure qualité de vie, il pourrait représenter une opportunité ».

L'idée est de manière générale très mal perçue, tant par les citoyens que par les éleveurs (Figure 14).

Certains commentaires sont d'ailleurs très clairs :

« Les infrastructures d'élevages ne doivent pas être considérées comme "nuisibles" à l'instar des avions, par exemple. Je ne pense pas que les "déporter" soit la solution. Elles font partie du paysage rural et les riverains doivent "faire avec", voilà tout » ;

« C'est ne pas tenir compte de l'attachement naturel et légitime de l'agriculteur à sa terre » ;

« L'agriculture fait partie de la vie rurale et des paysages ruraux ».

Cependant, notons tout de même que de nombreux répondants, qu'ils soient en faveur ou en défaveur du déplacement des élevages hors-sol dans des zonings industriels, manifestent leur opposition catégorique à ce type d'élevage en général :

« Hors de ma vue ces trucs! Mais moins serait encore mieux évidemment! » ;

« Je suis pour la disparition du hors-sol », « Bannir le hors sol, et faire que du "au sol" !!! » ;

« Limiter ce genre d'infrastructures qui ne peuvent pas être considérées comme de l'élevage ! ».



## Une vision commune des solutions à mettre en place !

Comme on le voit, il existe de nombreuses possibilités d'action qui pourraient contribuer à pacifier les relations entre éleveurs et voisinage, et donc permettre de faciliter l'installation des éleveurs. Il est intéressant de noter que malgré les divergences de point de vue entre éleveurs et citoyens wallons, une vision commune existe au sujet des solutions : le classement des pistes est identique pour chacune des deux parties !

Les solutions préférées, tant par les citoyens que par les éleveurs, prônent un rapprochement, une meilleure connaissance de l'un et de l'autre, un dialogue entre éleveurs et citoyens. Les pistes visant

à les éloigner davantage en supprimant purement et simplement l'avis des citoyens ou en isolant les éleveurs hors-sol dans les zonings sont beaucoup moins bien acceptées.

**La voie semble donc grande ouverte pour un indispensable rapprochement entre les agriculteurs et le reste de la population, et pour la restauration d'un dialogue constructif !**

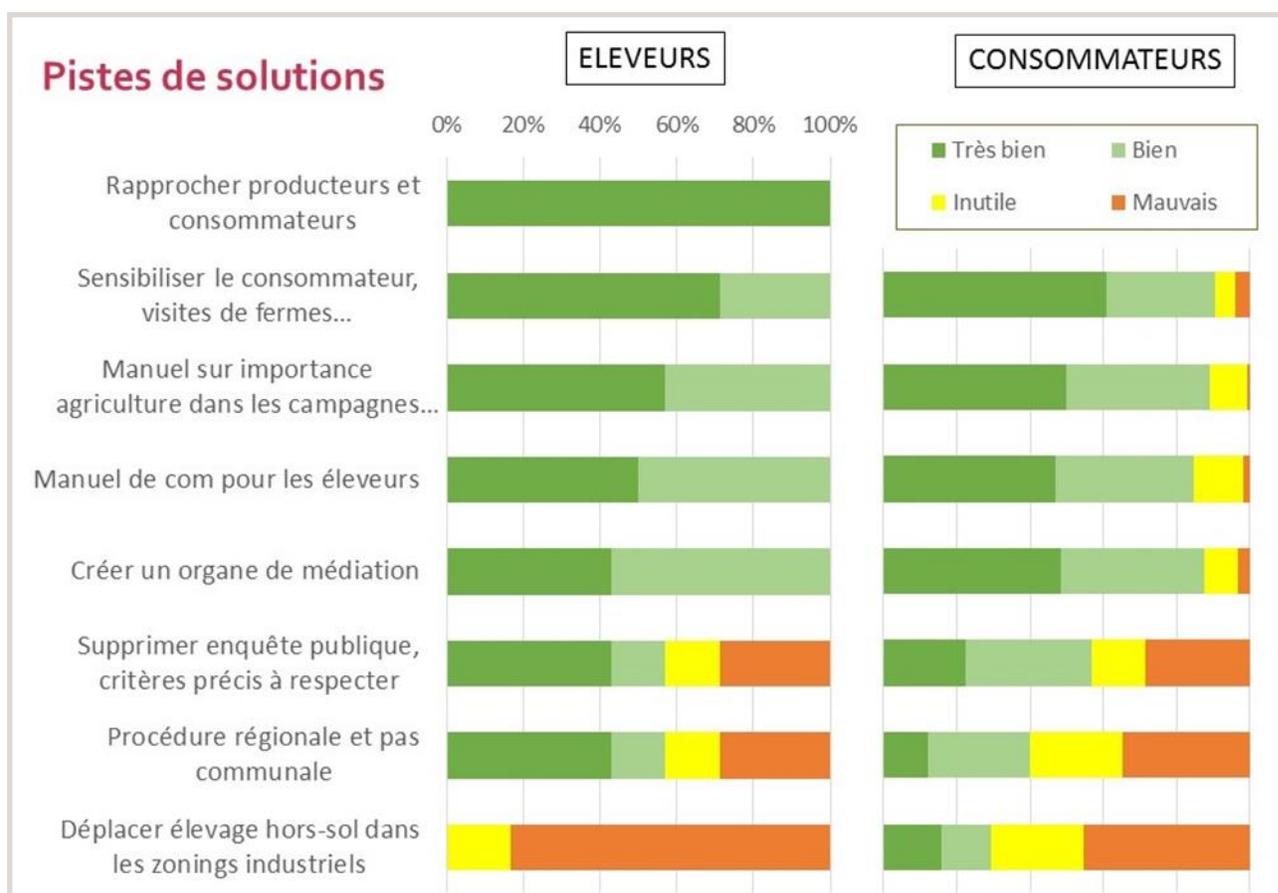


Figure 15 : Comparaison des classements des pistes de solutions suggérées aux éleveurs et aux consommateurs dans notre sondage







# Conclusions générales et perspectives



Les conflits entre certains éleveurs et leurs voisins peuvent être lourds de conséquences car, outre le fait qu'ils enveniment le quotidien des personnes impliquées, ceux-ci peuvent également largement compromettre les projets d'installation ou de perfectionnement des élevages.

Parmi les motifs d'opposition aux projets d'élevage des riverains, l'on rencontre des inquiétudes par rapport aux nuisances directes des projets (odeurs, bruit...). Mais c'est aussi et surtout les nuisances indirectes, qui ont trait au « bien commun » que craignent les citoyens. Une source de ces craintes se trouve manifestement dans un problème de perception et de vision de l'élevage qui crée les tensions entre citoyens et éleveurs. Le citoyen a une vision décalée de la réalité de l'élevage professionnel et de ses exigences, et il porte une attention particulière au bien-être des animaux et à l'environnement, considérés comme relevant du « bien commun ». L'éleveur, lui, a du mal à accepter les critiques qui émanent de ceux qu'il considère comme des « profanes » qui n'ont pas de connaissance pratique de l'agriculture.

Pourquoi un tel décalage entre l'élevage vu par les citoyens et celui pratiqué par les éleveurs ? On peut se rendre compte, d'après les témoignages des consommateurs, qu'il semble exister dans l'imaginaire collectif une certaine image de l'agriculture qui oppose assez grossièrement une forme d'agriculture « à petite échelle », « artisanale », « familiale » et « paysanne » à une agriculture « industrielle », irrespectueuse de l'environnement et du bien-être animal. En fait, ce manichéisme est largement basé sur des clichés qui ne permettent en rien de comprendre la situation de l'agriculture en Région Wallonne. Dès lors, le fond du problème semble se cristalliser autour du fait que le citoyen lambda ne connaît pas le secteur agricole et a très peu de

moyens d'en apprendre plus malgré un engouement généralisé de la population pour la question.

Pour permettre une véritable communication productive entre le secteur agricole et les consommateurs, qui puisse permettre des échanges productifs sur la question dans le but de construire un système agricole viable, concevable et qui corresponde aux aspirations de la société, il est indispensable de faciliter une meilleure connaissance les uns des autres.



*Comment donner aux citoyens wallons une image fiable de l'agriculture ?*

Nous avons tenté d'évaluer certaines pistes de solutions concrètes qui pourraient améliorer la relation entre les deux groupes, apaiser les conflits et faciliter l'installation des éleveurs.

Les propositions ayant le plus de succès, tant auprès des éleveurs que des citoyens, sont celles qui prônent et concrétisent un rapprochement, une meilleure connaissance et un dialogue plus serein entre citoyens et éleveurs : sensibiliser les consom-



mateurs à travers d'activités dans des fermes représentatives du secteur, diffuser une brochure de sensibilisation à l'agriculture aux habitants des campagnes, aider l'éleveur à présenter son projet au voisinage par le biais de conseils (formations, brochure), ou enfin, dans les cas difficiles, créer un organe de médiation dans le cadre de la procédure d'octroi d'un permis d'environnement.

Reste toutefois à déterminer qui pourraient être les acteurs à même de mettre en place de telles initiatives... Il est indéniable que les pouvoirs publics ont un grand rôle à jouer, notamment en matière de subsides et de pouvoir d'initiatives mais d'autres acteurs peuvent également se démarquer tels que les syndicats, les pouvoirs locaux, la filière et, bien entendu, les individus qui, à travers des initiatives personnelles, telles qu'une visite à son voisin fermier ou l'ouverture d'un point de vente à la ferme peuvent également participer à la création d'un climat plus serein.









# Références bibliographiques

ANONYME, « Le problème, c'est que le cochon, ça pue ! », L'Avenir.net, 20 mai 2014, [http://www.lavenir.net/cnt/dmf20140519\\_00478210](http://www.lavenir.net/cnt/dmf20140519_00478210), consulté le 15/05/2015.

ANONYME, « Porcherie : plus de 500 réclamations », L'Avenir.net, 21 juin 2014, [http://www.lavenir.net/cnt/dmf20140620\\_00493423](http://www.lavenir.net/cnt/dmf20140620_00493423), consulté le 15/05/2015.

ANONYME, « Porcherie : le collège a décidé d'aller au Conseil d'Etat », L'Avenir.net, 7 janvier 2015, [http://www.lavenir.net/cnt/dmf20150106\\_00582563](http://www.lavenir.net/cnt/dmf20150106_00582563), consulté le 15/05/2015.

ANONYME, « La construction de la porcherie arrêtée », L'Avenir.net, 22 avril 2015, [http://www.lavenir.net/cnt/dmf20150421\\_00636538](http://www.lavenir.net/cnt/dmf20150421_00636538), consulté le 15/05/2015.

BRULARD C., DOGOT T., LEBAILLY P., Évaluation ex-post de la cohabitation d'exploitations agricoles implantées à proximité de zones d'habitat en milieu rural, SPW, ULg, Gembloux Agro-Bio Tech, Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité, 2011, 71p.

CHEVALIER D., NICOLAS C., AMAND G., « Le bâtiment d'élevage, un outil stratégique pour la filière avicole », Onzièmes Journées de la Recherche Avicole et Palmipèdes, Tours, 25-26 mars 2015, pp. 840-854.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SEINE-MARITIME, Petit guide de bon voisinage, octobre 2014, 2p.

COBUT P., NICOLAS J., LANDE D., DELVA J., WACZEK C., Rapport de Convention. Finalisation de la formule applicable en Région Wallonne, de la distance minimale d'implantation des porcheries et des poulaillers par rapport aux habitations, Certech, Odometric, ULg, 18 Novembre 2011, 165 p.

FEDERATION DES PRODUCTEURS DE PORC DU QUEBEC, Guide pratique du producteur pour les projets de consolidation des sites d'élevage soumis à la consultation publique. Comment vivre en harmonie ?, Québec, 48p.

FEDERATION INTER-ENVIRONNEMENT WALLONIE, Implantation des élevages intensifs en Région wallonne : Enquête sur le terrain et recommandations, décembre 2008, 55p.

FONDATION RURALE DE WALLONIE, Agriculteurs et voisinage, Les Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, n° 7, Namur, septembre 2008, 15p.

GODFRIAUX Jordan, « Chronique d'une rencontre entre un éleveur de cochons et ses voisins », 7ème Journée Productions Porcines et Avicoles, Gembloux, 2007, pp. 55-60.

GOUVERNEMENT WALLON, Arrêté du Gouvernement wallon arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées. Annexe I, Namur, 4 juillet 2002.

GRANNEC Marie-Laurence, SALINAS Mathilde, RAMONET Yannick, BOUDES Philippe, « Conflits locaux liés aux élevages porcins en Bretagne. Regards croisés de différents acteurs du territoire en vue de favoriser une meilleure concertation locale. », Compte-rendu des 47èmes journées de la Recherche Porcine, Paris, 3-4 février 2015, pp. 209-216.

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITE ET DES TRANSPORTS, DES AEROPORTS ET DU BIEN-ETRE ANIMAL, Arrêté ministériel (REC.PU/14.123), 9 décembre 2014.

PORCS QUALITE ARDENNE, « Les objectifs de la coopérative P.Q.A. », <http://www.pqa.be/objectifs.html>, consulté le 22/10/2015.

REGION WALLONE, Permis d'environnement au sein des exploitations agricoles wallonnes, Jambes, 2008, 31p.

RESEAU RURAL HAUTE NORMANDIE, Synthèse de la rencontre « Accueillir et bien vivre ensemble en milieu rural », 2013, 8p.

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE, Législation environnementale. Le permis d'environnement. Coordination officielle, 29 avril 2013, 165 p., [http://formpe.environnement.wallonie.be/html/Permis\\_Environnement.pdf](http://formpe.environnement.wallonie.be/html/Permis_Environnement.pdf), consulté le 20/10/2015.









Nous contacter

Nature & Progrès

Rue de Dave 520,

B-5100 Jambes

081/30.36.90

Projet « Echangeons sur  
notre agriculture »

[www.agriculture-  
natpro.be](http://www.agriculture-<br/>natpro.be)

